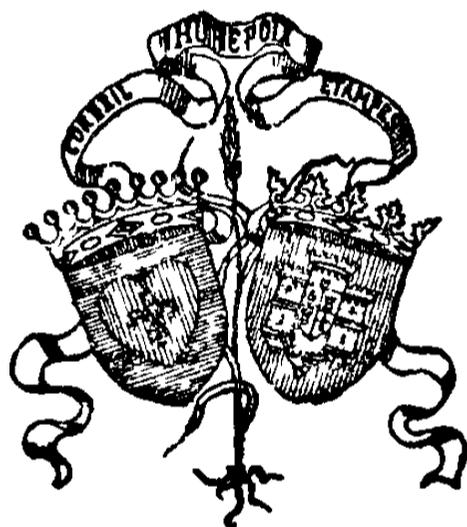


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

18^e Année — 1912



PARIS

A. PICARD, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
MCMXII

Per. 8^o
12437

QUATRE LETTRES AUTOGRAPHES

DE JACQUES BOURGOIN

DE CORBEIL

(1652)

Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de nous occuper ici-même de Jacques Bourgoïn (1), cet enfant du peuple, né à Corbeil vers 1585, et qui, par son mérite, atteignit un rang élevé dans les armées du Roi. Il servit sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV et eut l'occasion de rendre des services importants qui furent signalés dans des lettres Royales qui sont conservées dans nos Archives de la ville de Corbeil.

Quand Henri IV eut définitivement conquis son royaume et qu'une ère de paix succéda aux longs troubles de la Ligue, Bourgoïn, qui n'aimait pas l'inaction, obtint du Roi la permission d'aller servir en Suède. Là il devint Colonel de la Garde Royale sous les Rois Charles IX et Gustave-Adolphe, et pendant les 16 années qu'il resta dans ce pays, il guerroya sans cesse et rendit des services éminents qui furent hautement reconnus par Charles IX et Gustave-Adolphe. Les Archives de Corbeil possèdent une série de lettres de ces deux monarques dans lesquelles ils font l'éloge de Jacques Bourgoïn et de ses qualités militaires et reconnaissent les grands services qu'il a rendus à leur pays.

Revenu en France vers 1624, Bourgoïn, ou plutôt M. de Corbeil, ainsi qu'on l'appelait toujours, reprit du service et entra au régiment de la Tour, comme premier Capitaine, puis il devint Lieutenant-

(1) Un condamné à mort au XVIII^e siècle. Jacques Bourgoïn, 1585-1661. Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, année 1900, page 1 à 15, avec gravure.

Colonel de ce même régiment et passa plus tard, avec le même grade, au régiment de Gévaudan.

Nous ne suivrons pas ici M. de Corbeil dans sa carrière militaire qui fut particulièrement brillante, notamment en Italie, au siège et à la prise de Casal, nous dirons seulement que rentré en France après de glorieuses campagnes, il fut nommé par Louis XIV gouverneur de Corbeil, sa ville natale. Ce n'était pas là un poste de repos, car survinrent les troubles de la Fronde pendant lesquels, à cause de son pont sur la Seine, la ville de Corbeil avait une grande importance stratégique. Bourgoïn eut alors à lutter contre des difficultés et des périls sans cesse renouvelés.

C'est à ce moment, en 1652, au plus fort des troubles, que notre Bourgoïn, déjà âgé, fit montre d'une grande énergie et se tint à la hauteur des circonstances; il en fut remercié plus tard. Pendant ces jours difficiles, il se tenait en rapports avec le Tellier, ministre d'Etat de la guerre, qui lui envoyait les ordres du Roi et recevait ses rapports.

Grâce à d'aimables obligeances, nous avons eu la bonne fortune de trouver aux Archives du Ministère de la guerre quatre lettres de Bourgoïn adressées au ministre le Tellier en 1652. Trois de ces lettres sont autographes, la quatrième est en copie. Ces lettres sont une heureuse contribution, non seulement à la biographie de notre compatriote Bourgoïn, mais encore à l'histoire générale de Corbeil, qui, elle aussi, a tant souffert pendant cette période si troublée de la Fronde; c'est pourquoi nous nous faisons un devoir d'en faire profiter notre bulletin (1).

A. D.

1^{re} LETTRE

J. Bourgoïn de Corbeil à le Tellier
de Corbeil, le 4 juillet 1652.

(*autographe*).

Monseigneur,

J'ai reçu l'ordre du roy qu'il vous a plu menvoyer par un vallet de pié du roy, nommé Le Faivre, qui ma rendu ledit ordre le 3 de ce mois a minuit. Je recevrai le regiment de Carignan et le ferai loger

(1) J. Bourgoïn n'était pas un lettré et, à son époque, l'orthographe était chose négligeable surtout pour un militaire; nous donnons donc ses lettres telles qu'elles sont, mais avec quelques rectifications nécessaires pour la clarté du texte.

dès ausytot quil arrivera. J'ai dit au comis de la munision quil tienne du pain tout prest, mais je vous dirai, monseigneur, que la plus grande partie de habitans s'en vont fuir à Paris avecque leur famille, et quils ont tous vendu leur vin durant le siège d'Estampes, de sorte que je ne les puis faire subsister, sy vous ne me permetez que l'on prene du vin des bateaux qui passent souz les ponts, et qui vont à Paris. Les deux compagnies suisses qui sont issy ne peuvent être payés sur l'arest du conseil, quil vous a pleu leur donner, parsequils ne trouvent personne par les villages ; ils font travailler leurs soldatz aux fortificacions de ceste ville et a la rupture du pont d'Essonne, et à relever les guez de la rivière d'Estampes, et pour ces travaux, ils ont pris, de leur autorité, et contre ma vollonté, quatre vingt et tant de livres des marchands et trois ou quatre poinçons de vin, que jai prié les marchands de donner, ce qu'ils ont fait de bonne vollonté pour le vin ; il vous plaira, Monseigneur, de m'ordonner comme j'an dois uzer pour faire subsister cette garnison, c'est la prière très humble que je vous fais et de me croyre, s'il vous plait, Monseigneur,

Vostre très humble et plus obéissant serviteur,
BourgoIN, de Corbeil.

Il vous a plu d'ordonner aux habitans de ceste ville de payer six mille livres sur leur taille, les collecteurs n'en peuvent rien tirer, tellement que l'on ne peut rien réparer de mille choses qu'il y a à faire en ceste ville. Je ne puis avoir recours que aux Suisses, mais ils ne veulent rien faire sans argent.

C'est pour chacune Compagnie de Suisses quils, ont quatre vingt et tant de livres, ce qui monte a huict vingt livres et plus.

Archives du Ministère de la Guerre,
Vol. 134. P. 36.

2^m LETTRE

J. BourgoIN de Corbeil à le Tellier
de Corbeil le 8 juillet 1652.

(*autographe*).

Monseigneur,

Je vous donne advis comme il y a quatre jours qu'il y a trois régiments aux fauxbourgs de ceste ville, qui desolent tout le país ; ils

ont eu ordre, de M^r de Monbas, de s'en aller se saizir du poste de Charenton ; il n'ont pas voullu recognoitre les ordres de M^r de Monbas, et ce qui les oblige à demeurer issy, c'est qu'ils ont pris neuf bateaux à une lieue de ceste ville, qui descendaient, dont il y en a sept chargés de vin, qu'ils ont fait aborder de leur costé et en ont fait décharger en profusion plus de six vingt piesses, dont leurs soldatz sont tous les jours ivres, et qui gastent le reste des blés de ce païs ; et le vin qui reste aux marchands, ils leur demendent quatre pistoles de la piessse, sinon ils menacent ces pauvres marchands de gaster le reste de leur vin, lorsqu'il partiront. Cest messieurs de Bussy, de Vers et de la Roque qui font ce trafic là. Il vous a plu de m'envoyer un ordre du Roy, par lequel il m'ordone d'arester tous les bateaux qui voudront aller à Paris, je le ferai, et puisque je suis, Monseigneur, vostre très humble et plus obéissant serviteur,

Bourgoin, de Corbeil.

Archives du Ministère de la guerre,
Vol. 134. P. 63.

3^{me} LETTRE

J. Bourgoin à Corbeil à le Tellier.
de Corbeil, le 15 juillet 1652.

(non autographe).

Monseigneur,

Ayant veu l'ordre du Roy du 6 du courant par, lequel il m'est défendu de plus faire fournir de pain aux ouvriers qui travaillent aux fortifications de ceste ville et à rompre les ponts et bons guez de la rivière d'Essonne, qui sont en grand nombre, à quoy je n'ay moïen de satisfaire que par le moïen du pain de munition qu'on peut donner aux ouvriers, parce que, pour six mil livres qui ont esté ordonnées estre imposez sur la taille des habitans de ceste ville pour subvenir aux fortifications, on n'en a pu tirer aucune chose, attendu que la plus part des dits habitans sont absens, et quant a ce qui est de la rupture des dits ponts et guez, il na esté pourveu aucune subsistance des ouvriers, ce qui est absolument nécessaire, d'autant plus que si l'on m'envoye ordre d'envoyer les cinq canons que M. Le mareschal de Turenne a laissé icy, on ne le pourra faire sans faire travailler aux dictz pontz, ce qui fait que j'attendray sur

le tout l'honneur de vos commandemens, et vous supplie très humblement de vouloir donner ordre au munitionnaire de fournir le pain aucdits ouvriers, quy est la moindre chose qu'on leur puisse donner, estant, Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
BOURGOIN, de Corbeil.

Archives du Ministère de la guerre,
Vol. 134. P. 87.

4^{m^e} LETTRE

J. Bourgoin de Corbeil à le Tellier.
de Corbeil le 4 août 1652.

(*autographe*).

Monseigneur,

Je vous dirai comme le régiment de Carignan est entré en ceste ville le 27 juillet, après que partie des habitens se sont opozés aux ordres du Roy, jusque à me vouloir jeter dans l'eau et prests à mettre le feu dans ma maison, n'eust esté les suisses qui sy opozèrent ; il est vray, monseigneur, qu'il y a issy de bons habitans, mais parmy ces bons, il y en a de mauvais français ; j'en ay nomé quelques uns à Mr de Monbas. Le régiment de Carignan est de trois cent quatre vingts hommes, dont il y en a plus de la moitié de désarmés ; ils ont cent soisente et dix chevaux ; ceste pauvre ville est désolée ; sy vous n'en avez pitié, il ny a pas trente habitans dans la ville qui puissent nourrir ces soldatz. Vous m'avez ordonné, et monseigneur le maréchal de Villeroy, de faire travailler incesament aux fortifications de ceste place, ce que j'ai faict et n'ayant pas un sol pour ce travail, j'ai esté contrint de prendre des marchans mille ou douze cens livres que j'ai faict mettre entre les mains d'un eschevin de ceste ville, qui les distribue tous les jours à cinquente suisses, à vingt sols par jour pour chacun de ceux qui travaillent, et comme le régiment de Carignan ne peut tirer de ceste ville leur subsistence, ils la veullent prendre sur les marchandises qui passent souz les ponts de ceste ville. Je leur ay dit que cella ne se pouvoit sans ordre du Roy, de sorte qu'il est passé ce jourdhy quarente cinq a cinquente bateaux chargés de vin pour Paris, que les soldatz du régiment de Carignan voullaient piller ; je suis monté à cheval pour les en enpaicher, tel-

lement que les marchans ont donné tous ensemble cent et quelques pistolles qui ne seront distribués que par vostre ordre, et sy vous plaît, Monseigneur, d'establir issy un comis pour recevoir les droits du Roy, je feré tout ce que vous m'ordonnerès, et puis que je suis véritablement, monseigneur,

Vostre très humble et plus obeissent serviteur,
BOURGOIN, de Corbeil.

Monseigneur, depuis ma lettre escrite, les officiers du régiment de Carignan me sont venu trouver me demender leur subsistance pour empâcher les désordres qu'ils faisoient par la ville ; je leur ay donné l'argent que ces marchans avait donné, comme il appert par la quittance que je vous envoie.

Archives du Ministère de la guerre,
Vol. 134. P. 182.

